

## **NON à la diminution de l'indemnité horaire pour travail de nuit**

Dans une lettre aux personnels, Martin Hirsch a indiqué que son objectif est de diminuer la masse salariale en 2018 jusqu'en 2020,... en ne remplaçant pas les départs à la retraite, en ne renouvelant pas les CDD, en accélérant les restructurations, regroupements, suppressions de services (chirurgie hépatique et cardiaque d'Henri Mondor,...) et d'hôpitaux (Beaujon, Bichat, Raymond Poincaré,...).

### **Mais pour la Direction générale, cela ne suffit pas !**

Depuis 1993, date de la mise en œuvre des 35 heures, puis de 32h30 pour les personnels de nuit, l'AP-HP avait décidé de maintenir le montant de l'indemnité à 12,23 euros pour 10 heures de nuit travaillées.

Or, le 14 décembre, le directeur des ressources humaines de l'AP-HP a édicté une note dans laquelle il est indiqué que l'AP-HP a décidé de ramener à 10,70 euros l'indemnité horaire pour travail de nuit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Voilà le cadeau de Noel que l'AP-HP vient d'offrir à son personnel en remerciement du travail qu'il effectue quotidiennement auprès des patients malgré les difficultés, le manque de personnels, la désorganisation de sa vie de famille suite à l'accord sur l'OTT.

\* \* \* \* \*

## **NON à la diminution de l'indemnité horaire pour travail de nuit**

Hôpital :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Grade</b>	<b>Signature</b>

*A remettre aux délégués Force Ouvrière de votre établissement*